

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des
Collectivités Locales et
du Cadre de Vie

Bureau du Contrôle
administratif et de l'
intercommunalité

Dossier suivi par :

Rose-Marie Fortuny

Tél : 04 68 51 68 44

Perpignan, le

9 JUIN 2008

ARRETE PREFECTORAL N° 2291/2008

Portant modification des collèges électoraux
convoqués aux fins de renouvellement de la
Commission Départementale de la Coopération
Intercommunale (CDCI)

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU les articles L5211-42 à L5211-45 et R5211-19 à R5211-40 du Code Général des
Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 mai 1992 instituant la Commission Départementale de
la Coopération Intercommunale des Pyrénées-Orientales et les arrêtés ultérieurs modificatifs ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 juin 2001 portant composition de la Commission
Départementale de la coopération Intercommunale et les arrêtés ultérieurs modificatifs ;

VU l'arrêté préfectoral n°1001 /08 du 14 mars 2008 fixant le nombre et la répartition
des sièges de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°1917/2008 du 15 mai 2008 portant organisation des
collèges électoraux convoqués aux fins de renouvellement de la Commission Départementale
de la Coopération Intercommunale ;

Considérant la démission de M. Jean-Claude Rivayrol, Maire d'Estavar le 30 avril
2008 et l'élection concomitante de M. Jean-Louis Combalbert en qualité de Maire d'Estavar ;

Considérant l'élection de M. Henri Demay en qualité de président du Syndicat
Intercommunal à Vocation Unique pour l'Amélioration de l'habitat du Canton de Vinça ;

.../...

Considérant l'élection de Mme Claire Vobaure en qualité de Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire Enveitg Latour de Carol ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

ARTICLE 1 : la liste nominative des différents collèges électoraux en vue du renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) est modifiée comme suit :

- ◆ Dans le collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale M. Jean-Louis Combalbert est élu Maire d'Estavar en lieu et place de M. Jean-Claude Rivayrol démissionnaire.
- ◆ dans le collège des communes membres de chartes intercommunales des Pyrénées-Orientales : M. Jean-Louis Combalbert Maire d'Estavar en lieu et place de M. Jean-Claude Rivayrol démissionnaire.
- ◆ Dans le collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :
 - M. Henri Demay est élu Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'Amélioration de l'Habitat du Canton de Vinça.
 - Mme Claire Vobaure est élue Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire Enveitg Latour de Carol .

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour amplification
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de Bureau

Hélène JORDA

H. / > 24:1) →
Hugues BOUSIGES